

D'avril 2001

« 1.000 jours de prison pour rien » : Hassen témoigne

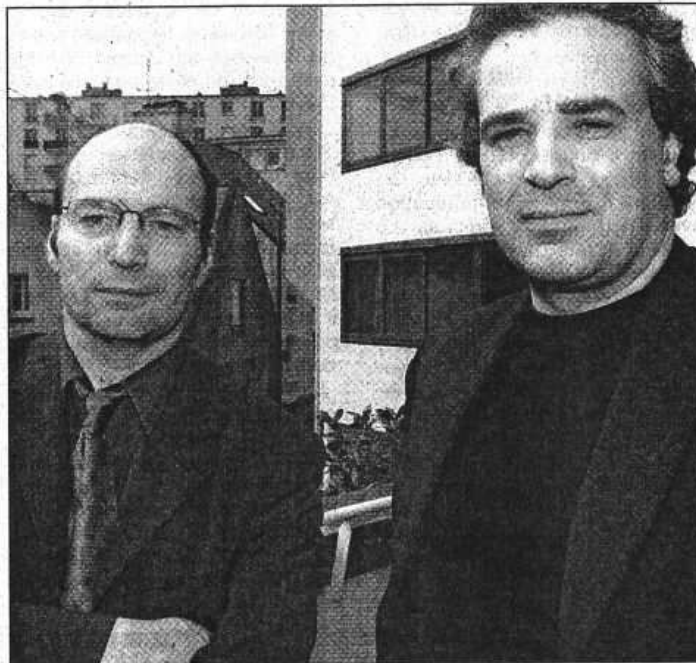
Condamné à Quimper en juin dernier à huit années de prison pour viol, Hassen Ben Haddou a été acquitté et lavé de tout soupçon par la cour d'appel de Rennes. Une première en France. Hier à Quimper, la ville où il réside, ce peintre décorateur a raconté ce qu'il a vécu pendant les trois années qu'il a passées derrière les barreaux. Témoignage.

« Ca a été un cauchemar pour moi, ma famille et ma fiancée. Pourtant, mes proches n'ont pas douté un seul instant de mon innocence. Heureusement pour moi. Ils m'ont permis de garder espoir et de croire en la justice pour qu'un jour, enfin, je sorte blanchi de cette affaire. »

Plus de 1.000 jours sous les verrous

Hassen Ben Haddou, 34 ans, se souviendra longtemps de ce jour où les policiers sont venus le chercher sur son lieu de travail. « Il a été placé sous mandat de dépôt le 30 avril 1998 et acquitté le 25 avril 2001, précise Me Vincent Omez qui avec Me Ronan Appéré a assuré sa défense. Notre client a donc passé plus de 1.000 jours en prison, pour rien. »

Hassen Ben Haddou a surtout



Me Omez et Me Appéré, les deux avocats qui ont défendu Hassen Ben Haddou. Ce dernier n'a pas désiré être photographié. (Photo D.D)

connu les geôles de l'Hermitage à Brest. « C'est horrible. On vit dans quelques mètres carrés. J'étais dans le pavillon des violeurs, ceux qu'on appelle les « pointeurs ». Des détenus qui sont hais des autres.

« J'ai fondu en larmes »

« J'étais tout le temps sur le qui-vive. Heureusement que psychologiquement j'étais assez

fort. D'autres auraient mis fin à leurs jours pour moins que ça. »

Quand mercredi, Hassen Ben Haddou a entendu le verdict des jurés de Rennes (à qui il n'a fallu que 45 minutes pour délibérer), il a fondu en larmes. « En prison, un des gardiens m'avait dit ceci. Tu peux prendre beaucoup plus en appel. Soit tu es inconscient, soit tu es innocent. Ces paroles sont à jamais gravées dans ma mémoire. » « Notre client n'a ja-

mais désespéré poursuit Me Appéré. Sa patience a payé. Nous ne portons pas de critique sur le jugement qui a été rendu à Quimper. Nous disons simplement que celui de Rennes a confirmé ce que nous pensions depuis le début : qu'aucun élément de culpabilité ne pouvait être retenu. »

Me Omez, lui, dit avoir le sentiment qu'avec certaines personnes, « la justice ne prend pas toutes les précautions qui s'imposent ». Des propos relayés par son collègue qui estime pour sa part qu'il existe une « réelle dérive d'une justice à deux vitesses. Certaines personnes, proches des hautes sphères de l'Etat, se permettent de traiter les juges de rançonneurs sans qu'elles soient inquiétées. D'autres, pour bien moins que cela, auraient été poursuivies pour outrages à magistrats. »

« Traumatisé »

Dans les jours à venir, Hassen Ben Haddou va tenter de recouvrer ses esprits. « C'est dur de remonter la pente. J'ai été traumatisé. J'espère que les gens n'auront plus de doute. »

Les deux avocats ont six mois pour déposer une demande d'indemnisation à l'Etat. « On va frôler le million de francs, » avancent-ils. « L'argent ne fera pas tout, conclut Hassen ben Haddou. Dans l'immédiat je vais reconstruire ma vie avec ma fiancée. Je vais aussi chercher du travail. C'est impératif quand on veut retomber vite sur ses pieds. »

Didier Déniel

L'horreur au bout de la déchéance : 20 ans de réclusion criminelle